

# Marchés publics : nouveaux seuils au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Pouvoirs adjudicateurs – Services centraux

## Pourquoi ?

Tous les 2 ans, l'Union Européenne modifie les seuils de publicité des procédures formalisées (avis publié au JO le 7/12/23 - annexe 2 au CCP)

## Quand ?

Ces nouveaux seuils s'appliquent pour toutes les procédures lancées à compter du 01/01/24.

## Comment ?



Les seuils sont légèrement réhaussés par rapport aux anciens seuils

**LA.**  
LAPISARDIAVOCATS

### Fournitures et services



40.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables



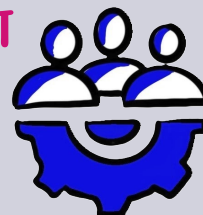
Achats innovants  
< 100.000 €HT



Procédure adaptée

143.000 €HT

**NOUVEAU**



Procédures formalisées  
(appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)

### Travaux



100.000 €HT

Sans publicité ni mise en concurrence préalables



Achats innovants



Procédure adaptée

5.538.000 €HT

**NOUVEAU**



Procédures formalisées  
(appel d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif)